



Règlement de parts d'une succession d'assurance vie

Par **HEROUARD**, le **02/11/2008** à **10:20**

Bonjour,

Notre Mère est décédée en 1997, et notre Père est décédé le 21 avril 2008.

Nous sommes 3 soeurs qui s'entendons très bien.

Nous attendons toujours à ce jour (3 mois déjà) que le Notaire nous règle la part qui nous revient.

Chacune env 30 000 € provenant d'une assurance vie que notre Père avait à la caisse d'épargne.

En ce qui me concerne, j'ai l'opportunité d'acquérir un appartement et il devient donc important que je touche la somme précitée au plus vite afin de compléter mon apport personnel dans cette acquisition

QUESTIONS

COMMENT FAIRE POUR ACCELERER LE REGLEMENT DE CETTE SUCCESSION ?

QUEL SONT MES DROITS ?